

Face à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger

A QUI FAIRE APPEL ?

Face à une situation de danger ou risque de danger, ne restez pas seul

Pour toute aide et conseil à l'évaluation

1^{er} Degré

Conseil Départemental
Assistante sociale de secteur
(MSD du domicile de l'enfant)

IEN de circonscription
Conseiller(e) pédagogique
RASED

2nd Degré

Equipe médico-sociale de votre établissement :
Assistant(e) de service social,
Infirmière

DSDEN :
Conseillère Technique de Service Social
05 67 76 55 23
06 13 67 51 71

Infirmière Conseillère Technique
05 67 76 55 21

Médecin Conseiller Technique

OBLIGATION : TRANSMETTRE

Danger immédiat et/ou avéré, violences physiques, Violences sexuelles

SIGNALEMENT



Ne pas Informer la famille

Risque de danger santé, sécurité, éducation compromis

INFORMATION PREOCCUPANTE

Informez la famille

2nd degré

Le chef d'éts adresse le RIP motif SIGNALEMENT à

social-eleves46@ac-toulouse.fr

1^{er} degré

Le directeur d'école ou le rased adresse le RIP motif SIGNALEMENT à

social-eleves46@ac-toulouse.fr

Avec Copie à son IEN

2nd degré

Le chef d'éts adresse le RIP motif information préoccupante à

social-eleves46@ac-toulouse.fr

1^{er} degré

Le directeur d'école ou le rased adresse le RIP motif information préoccupante à

social-eleves46@ac-toulouse.fr

Avec Copie à son IEN

Le DASEN (en lien avec la CTSS) transmettra le RIP motif signalement au procureur de la république

avec
Copie à la cellule UTILE

La conseillère technique de service social adresse le RIP motif information préoccupante au conseil départemental

Cellule UTILE